

# **Projets de territoire 2014 / 2020**

# **NOS AMBITIONS**

**PRÉ-PROGRAMME**

**MONTPELLIER  
LE CORUM**

**2 / 3 / 4  
OCTOBRE  
2013**



## SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

JEUDI 03 OCTOBRE

**10H > 13H**

Salle Berlioz, niveau 0

**2014-2020**

# Les grands rendez-vous des prochains mandats communautaires

Le Corum - Montpellier

MERCREDI 02 OCTOBRE

**14h > 15h**  
**Accueil**  
hall, niveau 0

**15h > 18h**  
**Assemblée générale  
ordinaire**

L'assemblée générale est réservée aux adhérents de l'AdCF à jour de leur cotisation. Une convocation spécifique leur sera envoyée.  
Salle Berlioz, niveau 0

**19h30 > 22h30**  
**Dîner**  
Salons Esplanade, niveau 3

**C**lôturant la mandature, la convention nationale de Montpellier permettra de dresser le bilan des progrès de l'intercommunalité depuis cinq ans (achèvement et rationalisation de la carte, prises de compétences nouvelles, rôle en matière de péréquation...) et de se projeter vers l'avenir et les grands enjeux des prochains mandats. La période 2014-2020 sera marquée par la concordance des grandes programmations contractuelles (CPER, Fonds européens) au sein desquelles devront s'inscrire les projets de territoires.

Au regard des attentes des Français, dans un contexte de crise marqué sur quels thèmes et priorités devront se porter les engagements de mandats ? Quelle ambition réaliste donner aux futurs projets de territoire au regard des contraintes budgétaires ?

*Cette première séance plénière sera l'occasion de débattre des perspectives tracées par les différents projets de loi de décentralisation et les grands chantiers législatifs de l'autonne (loi sur le logement et l'urbanisme, transition énergétique...) pour en saisir les opportunités.*

**13H15 > 14H15 / Déjeuner / Salons de l'Esplanade, niveau 3**

## 6 FORUMS SIMULTANÉS

### FORUM INSTITUTIONS

## Penser la démocratie locale à l'échelle du bassin de vie

JEUDI 03 OCTOBRE  
14 H 30 > 18 H

Niveaux 0 et 2



### POUR ALLER PLUS LOIN



#### POINT INFOS JURIDIQUES

- > Le nouveau mode d'élection des conseillers communautaires après la loi du 17 mai 2013 (loi « Valls »)

- > La communication des communautés en période pré-électorale

→ P. 10

#### ATELIER

- > Communication Intercommunale. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux

→ P. 12



### FORUM ENVIRONNEMENT

## Quel avenir pour les fiscalités locales incitatives ?

**L**a protection de l'environnement passe par des normes et protections réglementaires mais également par un important travail de sensibilisation pour modifier les comportements. De même, des incitations peuvent être intégrées dans la fiscalité locale ou les tarifs des services environnementaux. Ce « signal-prix » est-il efficace ? Comment le mettre en œuvre en maîtrisant les effets pervers ou le rejet par les populations ? Faut-il prévoir des exercices « à blanc » prévenant les contribuables avant de passer à l'acte ?

Ce forum permettra de revenir sur trois exemples concrets d'application d'une fiscalité incitative pouvant être instituée au niveau local : les tarifications incitatives en matière de déchets (TEOM ou REOM incitative), la taxe sur l'imperméabilisation des sols et le versement pour sous-densité qu'il est possible d'intégrer dans la taxe d'aménagement.

Les échanges porteront également sur les réflexions émergentes qui s'inscrivent dans le cadre des travaux nationaux du Comité pour la fiscalité écologique, notamment la perspective d'une contribution climat énergie à l'échelle des territoires locaux ou régionaux.

*Au moment où il est envisagé de systématiser ces dispositifs de bonus-malus et de tarification incitative, quel regard porter sur ces nouveaux outils ? Comment y recourir sans dégrader le rendement de la fiscalité et financer les coûts fixes des services publics et équipements collectifs ?*

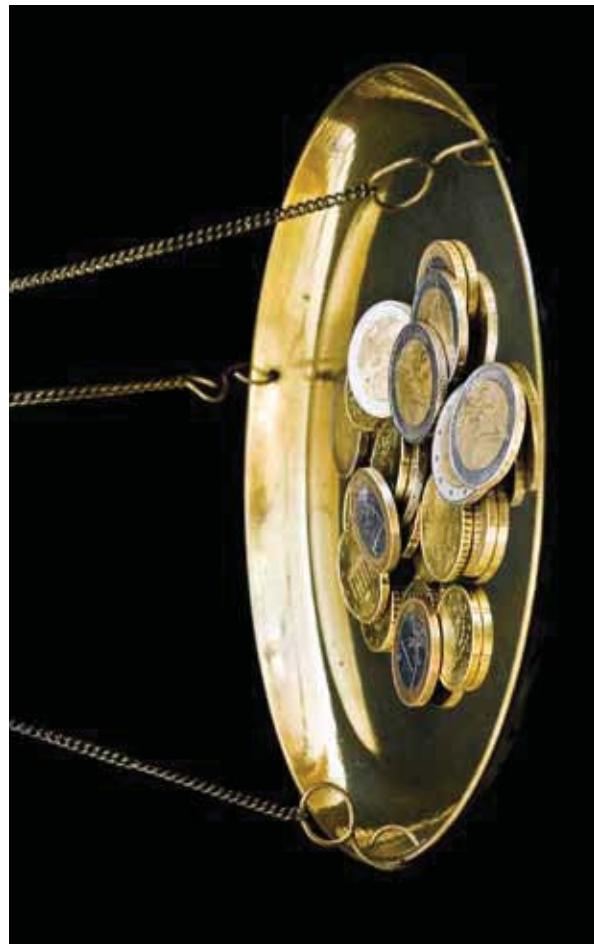
**L**a loi relative aux élections locales du 17 mai 2013 fait entrer l'intercommunalité dans une nouvelle dimension démocratique en instituant l'élection directe des conseillers communautaires au sein des communes de plus de 1 000 habitants. Plusieurs effets sont à attendre des nouvelles règles du jeu : renforcement de la féminisation des assemblées communautaires et de la représentation des oppositions municipales, institution d'un véritable mandat intercommunal confié par les électeurs, plus forte lisibilité des candidats « fléchés » à travers le bulletin à double liste...

*Ces évolutions contribueront-elles à mettre en débat le projet communautaire lors des prochaines élections ? Les nouvelles modalités d'élection feront-elles émerger une « démocratie du bassin de vie » et permettront-elles de revivifier la citoyenneté locale ? Le mandat communautaire peut-il susciter de nouvelles vocations ?*

Dans un deuxième temps, le forum portera sur les évolutions de la « gouvernance intercommunale » sous l'effet combiné des nouvelles répartitions de sièges entre communes, de la désignation directe des élus intercommunaux et des extensions de périmètres.

*De nouveaux équilibres vont-ils devoir être définis entre bureau, conférence des maires, conseil communautaire ? Comment poursuivre l'innovation pour mieux associer les conseils municipaux, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la définition des politiques communautaires ?*

## FORUM FINANCES

**Comment financer le projet de territoire ?**

## Territorialiser les politiques de l'emploi et de qualification

JEUDI 03 OCTOBRE

14 H 30 &gt; 18 H

Niveaux 0 et 2

## FORUM ÉCONOMIE



**L**a « territorialisation » des politiques de l'emploi et de qualification est un objectif poursuivi depuis longtemps par l'Etat, mais sans cesse contrarié par des logiques qui tendent à recentraliser et uniformiser les dispositifs d'intervention. Le partenariat entre l'Etat, ses opérateurs et les collectivités reste instable et inabouti. Le dialogue local avec les partenaires sociaux n'est guère développé. Alors que les taux de chômage atteignent de nouveaux records, que la précarité de l'emploi s'élève, que les fermetures de sites se multiplient... **Quelle action est-il possible de conduire au cœur des bassins d'emploi?** Comment réduire les vulnérabilités des territoires et mieux anticiper les mutations économiques ?

Ce forum dressera, du point de vue des communautés, le bilan des nombreux outils territorialisés de la politique de l'emploi (missions locales, PLIE, maisons de l'emploi...) et des partenariats avec le service public national. Il permettra également de présenter des expériences innovantes en matière d'accompagnement des mutations économiques et de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

**D**epuis longtemps évoqués comme des outils de gouvernance locale, les pactes financiers et fiscaux entre communes et communautés vont passer du statut d'option à celui d'ardente obligation. **Les prochains mandats seront marqués par d'importantes contraintes budgétaires.** Baisse des dotations de l'Etat, marges de manœuvre réduites sur les taux d'imposition, progression spontanée d'un certain nombre de dépenses contraintes... conduiront à des arbitrages complexes. Comment répartir les efforts entre communes et communautés ? Comment coordonner les priorités d'investissement ? Comment accroître la solidarité et la péréquation interne à la communauté ?

*Le forum finances de la convention évoquera les outils à mettre en place dès les premiers mois du prochain mandat au sein du « bloc local » : plan prévisionnel d'investissement de territoire, schéma de mutualisation, pacte financier et fiscal...*

**JEUDI 03 OCTOBRE**  
**14 H 30 > 18 H**

## Enjeux et contraintes des politiques foncières intercommunales

Niveaux 0 et 2

**FORUM AMÉNAGEMENT**

### Enjeux et contraintes

**E**n charge de l'aménagement de l'espace, des politiques locales de l'habitat, de développement économique et de protection de l'environnement, les communautés sont confrontées à la question foncière. À travers les documents de planification intercommunaux (SCOT, PLH, PDU...) voire les plans locaux d'urbanisme, **les communautés deviennent de véritables acteurs des politiques foncières.**

C'est souvent à leur échelle que se poseront les arbitrages fonciers les plus complexes à un moment où il faut à la fois relancer la construction de logements et l'économie productive tout en réduisant les consommations de terres agricoles et d'espaces naturels.

L'équation est-elle impossible ? Quelles stratégies se mettent en place dans les communautés ? Comment s'organise le partenariat avec les grands opérateurs fonciers (EPF, SAFER) et le dialogue avec les propriétaires ?

*Ce forum mettra en débat les réformes législatives en cours. Il visera à mesurer l'efficacité des instruments réglementaires et fiscaux disponibles pour optimiser l'usage de l'espace et lutter contre la rétention foncière. Il présentera des politiques foncières intercommunales avancées.*

**PLUS LOIN** 

**ATELIERS**

> Le PLU intercommunal sans drame → **p. 11**

> Vers une nouvelle génération de PLH → **p. 13**

Au-delà de ces questions d'actualité se posera également celle de l'évolution des communes au sein des petites communautés rurales.

*Faut-il relancer une politique nationale de coopération entre communautés (à travers les pays ou la nouvelle notion de « pôles ruraux ») ? Quels appuis techniques organiser à l'échelle des départements ?*

*La création de « communes nouvelles » va-t-elle séduire davantage d'élus ? Serait-elle envisagée à l'échelle de la communauté ou plutôt entre quelques communes seulement ? Ce forum abordera ce sujet sans tabou en l'illustrant d'expériences diversifiées.*



**6 FORUMS SIMULTANÉES**

**FORUM DÉVELOPPEMENT RURAL**

## Quel avenir et quels moyens pour les petites communautés ?

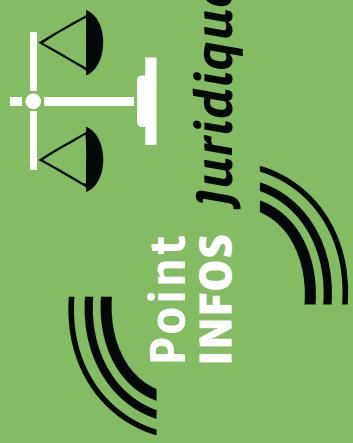
**L**a préparation et la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) en 2011 et 2012 a relancé partout en France des débats sur l'avènement des petites communautés rurales. Au-delà du seuil démographique des 5000 habitants fixé par la loi RCT du 16 décembre 2010 (et accompagné de dérogations assez nombreuses), **nombre d'acteurs intercommunaux s'interrogent sur le devenir des petites communautés rurales** au moment où s'accélère le retrait de l'ingénierie publique d'Etat. Faudra-t-il profiter de la « revoyure » des SDCL en 2015 pour relancer des fusions de communautés ?

*Faut-il relancer une politique nationale de coopération entre communautés (à travers les pays ou la nouvelle notion de « pôles ruraux ») ? Quels appuis techniques organiser à l'échelle des départements ?*

*La création de « communes nouvelles » va-t-elle séduire davantage d'élus ? Serait-elle envisagée à l'échelle de la communauté ou plutôt entre quelques communes seulement ? Ce forum abordera ce sujet sans tabou en l'illustrant d'expériences diversifiées.*

VENDREDI 04 OCTOBRE  
8H30 > 10H30

Niveaux 0 et 2



## Point INFO Juridiques

JEUDI 03 OCTOBRE  
15H > 18H

En parallèle des forums thématiques, se tiendra un « POINT INFO JURIDIQUES » au cours duquel les congressistes pourront venir poser leurs questions au service juridique de l'AddCF et à ses partenaires.

<b>15H &gt; 16H</b>	<b>LE NOUVEAU MODE D'ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES APRÈS LA LOI DU 17 MAI 2013</b> <small>(loi « Vall(s) »)</small>
<b>16H &gt; 17H</b>	<b>LA COMMUNICATION DES COMMUNAUTÉS EN PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE</b>
<b>17H &gt; 18H</b>	<b>LE CADRE JURIDIQUE DE LA MUTUALISATION DES SERVICES</b>

19H30 > 22H / Cocktail dînatoire / Salons de l'Espace niveau 3

NOUVEAU

6 ATELIERS SIMULTANÉS

## Les outils du dialogue avec la profession agricole

**L**es liens entre collectivités et profession agricole risquent-ils de se distendre dans les prochaines années ? Va-t-on vers une augmentation des contentieux avec les nouvelles populations rurales ? Quel rôle de régulation peut jouer l'intercommunalité pour préserver les terres agricoles, aider à l'installation de jeunes exploitants, définir des jeux coopératifs en matière de reconquête de l'eau et des paysages, d'entretien des espaces, de valorisation énergétique des bio-déchets... ? Un nouveau contrat avec la profession agricole est-il nécessaire dans les territoires ? Et par quel vecteur ?

Cet atelier valorisera des expériences concrètes en matière de coopération entre communautés et agriculteurs.



## Le PLU intercommunal sans drame

**A** lors que le projet de loi sur le logement et l'urbanisme, préparé par la ministre de l'Égalité des territoires, propose de généraliser à terme les PLU intercommunaux, comment parvenir à cet objectif dans les territoires avec séénité ? **Quelles modalités collaboratives de travail proposer aux communes ?** Quels assouplissements des procédures envisager pour apporter des garanties aux équipes municipales ?

**SUR LE MÊME THÈME**

> FORUM AMÉNAGEMENT  
→ p. 08

*L'atelier présentera les orientations législatives envisagées et des témoignages de communautés ayant récemment acquis la compétence.*

## Les futurs contrats de cohésion urbaine en question



**L**e comité interministériel des villes (CIV) a acté en février dernier les orientations de la future génération de contrats de ville et de cohésion urbaine, en souhaitant les inscrire dans une dimension clairement intercommunale et assurer une meilleure mobilisation des politiques de droit commun. Sur quels aspects de la politique de la ville, les intercommunalités sont-elles particulièrement attendues ? Comment inscrire la politique de la ville au cœur du projet de territoire communautaire ? Quel rôle peuvent jouer les communautés en matière de mixité sociale, de cohésion territoriale et de régulation des grands «marchés» urbains (immobilier, foncier, mobilités, emploi...).

Cet atelier présentera les orientations des futurs contrats tripartites Etat-communauté-communes et les illustrera par les expériences intercommunales les plus avancées.

### + SUR LE MÊME THÈME

- POINT INFOS JURIDIQUES
- > Le cadre juridique de la mutualisation des services → p. 10



## Les schémas de mutualisation en mode pratique

**D**ès le lendemain des renouvellements municipaux et communautes, devront être mis en chantier les schémas de mutualisation programmés par la loi de 2010. Les projets de loi de décentralisation prévoient de surcroît d'intégrer un système de bonus-malus au sein de la DGF pour encourager la mutualisation. Quelle ambition donner à ces schémas ? Comment les inscrire localement dans une démarche prévisionnelle de gestion des ressources humaines et de l'ingénierie territoriale ? Comment associer les élus et les agents à la préparation de ces documents ?

Éclairé par les données de la nouvelle étude de l'AdCF et du CNFPT sur les ressources humaines intercommunales, cet atelier reviendra sur le contenu possible des schémas de mutualisation en faisant témoigner des communautés d'ores et déjà engagées dans leur réalisation.

### + SUR LE MÊME THÈME

- POINT INFOS JURIDIQUES
- > Le cadre juridique de la mutualisation des services → p. 10

## Communication intercommunale : nouvelles pratiques, nouveaux enjeux



**A**lors que l'intercommunalité est encore marquée par un déficit de lisibilité auprès des citoyens, quelles sont les initiatives engagées par les élus communautaires pour accroître sa notoriété, la compréhension de son mode de fonctionnement et le sentiment d'appartenance des citoyens ?

### + SUR LE MÊME THÈME

- POINT INFOS JURIDIQUES
- > La communication des communautés en période pré-électorale → p. 10
- FORUM INSTITUTION
- > p. 04

Le mandat 2014-2020 sera-t-il celui d'une nouvelle communication intercommunale ? Quelles évolutions constate-t-on d'ores et déjà ? L'information très recentrée sur les services rendus va-t-elle s'élargir aux processus de décision et aux grands débats relatifs aux projets communautaires ? Comment cette communication intercommunale s'articule-t-elle avec les communications municipales ?

## Vers une nouvelle génération de PLH



**L**es nouvelles orientations gouvernementales visent à renforcer la «territorialisation» des politiques du logement engagée depuis quelques années. Meilleure connaissance des marchés locaux, renforcement des délégations des aides à la pierre et extensions à d'autres prérogatives, rénovation des systèmes d'attribution, réforme des instruments de régulation de l'Etat (zonages, pouvoirs préfectoraux...) visent à adapter les réponses à la diversité des contextes locaux. Les programmes locaux de l'habitat (PLH) sont devenus dans ce contexte les supports essentiels des politiques du logement.

L'atelier reviendra sur les évolutions qualitatives de ces documents et débattra des pistes proposées pour renforcer leur portée opérationnelle.

### + SUR LE MÊME THÈME

- FORUM AMÉNAGEMENT
- > p. 08

## Quelle France des territoires en 2020 ?

VENDREDI 04 OCTOBRE

10 H 45 > 13 H

Auditorium Berthoz  
niveau 0

**Notre pays dispose-t-il encore d'une politique d'aménagement du territoire ? Alors qu'est célébré cette année le 50<sup>e</sup> anniversaire de la DATAF, les objectifs et perspectives de ce grand dessin national semblent aujourd'hui brouillés.**  
**La notion d'égalité des territoires peut-elle la remplacer ? Et si oui quelle portée opérationnelle lui donner, en évitant les pièges d'un jeu à somme nulle ? Quelle vision de la France à l'horizon 2020 voire 2030 est susceptible de fédérer les énergies et répondre aux inquiétudes ?**

Alors que se sont considérablement accrues les interdépendances entre nos territoires, cette dernière séance plénière portera sur les coopérations nouvelles à poursuivre entre métropoles, réseaux urbains intermédiaires et espaces ruraux. Le modèle polycentrique, poursuivi depuis la politique des « métropoles d'équilibre » des années 1960-1970, est-il toujours d'actualité ?

Comment articuler le développement des villes moyennes et des espaces de plus faible densité aux nouvelles dynamiques métropolitaines ?

Quels sont les enjeux nationaux d'une meilleure organisation territoriale de l'Ile-de-France et de ses infrastructures (transports, logement, recherche..) pour l'attractivité globale du « site France » ?

Quelles réponses apporter aux inquiétudes des espaces ruraux étais malaise de la France périurbaine ?



### 3 VISITES ORGANISÉES

par la communauté  
d'agglomération de Montpellier

14 H 30 > 16 H 30

Départ du Corum dans le hall,  
niveau 0

Économie  
**MONTPELLIER INTERNATIONAL  
BUSINESS INCUBATOR  
ET CAP OMEGA**

Inauguré en 2011, le MIBI propose des locaux de qualité et des services exclusifs pour les entreprises internationales qui cherchent à s'implanter en France. Il est installé à proximité de l'incubateur d'entreprises innovantes, Cap Omega.

Conçu pour accompagner et favoriser les rencontres et les synergies, Cap Omega accueille depuis 2004, des porteurs de projet et des jeunes entreprises innovantes.

Deux équipements situés dans le parc Eureka, un quartier d'affaires proche de l'aéroport et de la nouvelle gare TGV où sont aussi implantées IBM, Dell, France Telecom Orange.

Accessible en bus spécial

Culture

**MUSÉE FABRE**

Ouvert au public en 1828 à la

suite d'une donation du baron François-Xavier Fabre. Officier de la Légion d'honneur, peintre et collectionneur, et renoué en 2007, il présente près de 900 œuvres de la Renaissance à nos jours. En fin de parcours, la nouvelle aile révèle l'exceptionnelle donation composée de vingt toiles prêtées par Pierre Soulages.

Le musée Fabre accueille régulièrement des expositions de notoriété internationale et certaines labellisées d'intérêt national.

Accessible à pied

Sport

**STADE YVES  
DU MANOIR**

D'une capacité de 12 000 places, il accueille les compétitions nationales et internationales (dont la Coupe du Monde de Rugby 2007).

Ce stade s'intègre dans un complexe qui comprend également un stade de compétition régionale et deux espaces d'entraînement pour les écoles de rugby.

Accessible en bus spécial



sur [www.adcf.org](http://www.adcf.org)



## RÉSERVEZ VOTRE HÔTEL

JUSQU'AU VENDREDI 31 AOÛT 2013

- ➔ Pour les règlements par carte bancaire uniquement, réservez en ligne.
- ➔ Pour les règlements par chèque et virement bancaire, téléchargez le formulaire.
- ➔ Localisez les hôtels sur la google map.
- ➔ T. 04 67 61 67 61  
F. 04 67 61 66 84  
[hebergement@enjoy-montpellier.com](mailto:hebergement@enjoy-montpellier.com)



## INSCRIVEZ-VOUS

JUSQU'AU VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013

- ➔ T. 01 55 04 89 00  
F. 01 55 04 89 01  
[a.blanchard@adcf.asso.fr](mailto:a.blanchard@adcf.asso.fr)

Ce programme prévisionnel est sujet à modifications.

## ORGANISEZ VOTRE DÉPLACEMENT



- ➔ Demandez un fiche de réduction individuel SNCF (20 % de réduction) à [a.blanchard@adcf.asso.fr](mailto:a.blanchard@adcf.asso.fr)
- ➔ Renseignez-vous sur les tarifs de groupe (à partir de 10 personnes) à [acvgroupes@sncf.fr](mailto:acvgroupes@sncf.fr) ou au 0810 879 479



- ➔ Consultez tous les vols à destination et en provenance de Montpellier sur [www.montpellier.aeroport.fr](http://www.montpellier.aeroport.fr)
- ➔ Bénéficiez des conditions tarifaires Air France en communiquant le code identifiant de la 24<sup>e</sup> convention 19800AF, à votre agence de voyage ou sur le site Internet : [www.airfranceklm-globalmeetings.com](http://www.airfranceklm-globalmeetings.com)  
*Date de validité de l'offre : 27/09-09/10/13*